



Litiges entre heritiers vente d'une maison

Par **ebska**, le **02/03/2016** à **13:30**

Bonjour, mon oncle est décédé en Novembre 2014. Sa veuve a hérité de 50% de la maison et des terrains en pleine propriété et est usufruitière, les 4 soeurs se partagent les 50% restants en tant que nu propriétaires. La veuve veut vendre, elles s'y opposent. Du coup, la veuve, par le biais d'avocats, a adressé une lettre demandant aux 4 soeurs soit de lui racheter sa part, soit de vendre la maison (réponse demandée dans le délai d'un mois). Les 4 soeurs ne lui rachèteront jamais sa part. Voilà leurs interrogations :
- que se passera-t-il si elles ne répondent pas ?
- que se passera-t-il si elles manifestent leur refus ?
- en cas de passage devant le tribunal, qui paiera les frais de justice ?
- est-ce que la vente aux enchères de la maison et des terrains peut être décidée ?
- la veuve s'est engagée devant notaire à verser une somme d'argent aux 4 soeurs au titre de préjudice moral (suite à la vente et/ou destruction des meubles et souvenirs de famille sans leur accord) : cela sera-t-il toujours valable ?
Désolée pour la longueur, merci pour vos réponses !